

# Compte rendu de la réunion du 12 mars 2024 avec le Président de l'Agglomération du pays de Dreux,

## Monsieur Gérard SOURISSEAU

Etaient présents :

- Monsieur Philippe LECHEVALLIER, Maire, et son épouse
- Monsieur Eric LEGENDRE, premier Adjoint
- Monsieur Thierry DAUBIN, second Adjoint
- Madame Evelyne ALBERTELLI, troisième Adjoint
- Messieurs Luc DEBACKER, conseiller, Gérard JAGUIN, conseiller, Roger MOUGEL, conseiller, Marco PERREIRA RODRIGUES, conseiller, Christian VANDEWALLE, conseiller et son épouse.
- Mesdames Nadine GESLIN, conseillère, Christiane KOVALEVSKY, conseillère, Elisabeth RAGOT, conseillère, Sophie BURET, secrétaire de mairie

Monsieur le Maire ouvre la réunion en présentant à Monsieur SOURISSEAU les résultats du questionnaire donné aux habitants de la commune de Dampierre-sur-Avre.

Il apparaît que beaucoup d'administrés ne sont pas satisfaits et ne connaissent pas bien l'Agglomération du pays de Dreux et son fonctionnement.

Monsieur SOURISSEAU explique qu'il s'agit d'une fédération des communes permettant de gérer ce que les communes seules ne peuvent plus gérer. L'agglomération remplace les multiples syndicats. Monsieur SOURISSEAU donne comme exemple la gestion de l'eau. Monsieur le Maire rebondit sur le sujet en lui exposant les inquiétudes des administrés concernant le prix de l'eau à l'avenir.

### **1 L'eau**

Monsieur le Président explique que les intercommunalités du département sont en train de se réunir et de se connecter au niveau du réseau d'eau afin de pallier les problèmes de sécheresse dans le sud de l'Eure-et-Loir. Les différents syndicats, appliquant différents tarifs chacun en fonction de leur propre gestion de l'eau, sont amenés à disparaître progressivement. Les délégations de services resteront afin de faciliter la gestion. Le but étant, à terme, d'homogénéiser les tarifs de l'eau et ainsi éviter les disparités injustes entre les habitants.

Dans cette perspective, le contrat d'affermage avec Véolia sur notre commune ne devrait pas être renouvelé à son échéance de 2027.

Monsieur le Maire explique également que certains administrés ont des soucis de qualité de l'eau. Monsieur SOURISSEAU explique que l'eau de Dampierre-sur-Avre venant de Saint-Lubin-des-Joncherets passe par un système vieillissant pouvant entraîner ce type de désagréments.

## **2 Communication avec l'Agglo**

Monsieur le Maire et plusieurs de ses conseillers expriment les difficultés rencontrées par beaucoup d'administrés à communiquer avec les services de l'agglomération et à la comprendre.

Monsieur SOURISSEAU explique que durant 6 ans, l'agglomération fut peu efficace de part les difficultés de recrutement du personnel. Monsieur le Président s'efforce, depuis son élection en 2020, de remanier les services afin que l'agglomération offre un fonctionnement normalisé à ses administrés. Aujourd'hui encore environ 10 % des postes disponibles ne sont pas pourvus au sein de l'agglomération.

## **3 Collecte des ordures ménagères**

D'ici 3 ans, la collecte des bacs jaunes passera à un rythme d'une fois par semaine au lieu d'une fois tous les quinze jours et la collecte des bacs marrons aura lieu une fois tous les quinze jours au lieu d'une fois par semaine.

Toujours dans un souci d'homogénéité des services, à habitat égal service égal, et tout en suivant les législations imposées par l'état, la collecte des déchets verts dans les communes concernées ainsi que la collecte du verre seront supprimées.

En effet concernant les déchets verts, des déchetteries sont déjà à la disposition du public. Les verres, quant à eux, seront à déposer en Points d'Apports Volontaires. Le nombre de Points d'Apports Volontaires sera décidé en concertation avec les Maires qui connaissent bien leur territoire (en principe on compte un PAV pour 250 habitants).

Il sera toujours possible, comme lors de la suppression de la collecte des encombrants, de demander pour les personnes vulnérables et les personnes handicapées, un maintien du service à domicile.

A l'horizon 2024-2025, des composteurs seront mis à disposition des administrés afin d'y déposer les biodéchets. C'est à ce moment-là que la collecte des bacs marrons passera à une fois tous les quinze jours.

L'agglomération dispensera aux administrés des formations afin d'apprendre à correctement gérer leur composteur et ainsi éviter l'invasion par les nuisibles. Cette information suscite chez les conseillers municipaux de fortes réactions. En effet ils s'interrogent sur l'implication de leurs concitoyens dans cette démarche ainsi que sur l'efficacité de ce composteur, notamment lorsqu'il faudra y déposer les résidus de viande ou de poisson. Beaucoup d'entre eux pensent que même bien utilisé, les rats risquent de proliférer comme cela c'est déjà le cas dans des communes ayant mise en place ce système.

Monsieur SOURISSEAU confirme que c'est la loi et que l'agglomération ne fait que la suivre.

Par ailleurs il confirme que la mise en place de ces mesures permettra de maintenir le taux de la taxe d'ordure ménagère et de ne pas augmenter cet impôt.

#### **4 Question des eaux pluviales**

Par suite de la prise très récente de cette compétence, l'agglomération travaille sur un règlement qui devra être présenté prochainement en conseil communautaire, puis approuvé par les communes. Il faut donc patienter encore avant de pouvoir envisager des travaux sur notre territoire.

#### **5 Transports**

Monsieur le Maire expose les questions des administrés concernant les transports sur notre commune.

Monsieur le Président indique que 6 nouvelles lignes ont vu le jour sur notre territoire. De plus la ligne 6, desservant Saint-Lubin-des-Joncherets, offre un bus toutes les heures pour se rendre à Dreux. Pour le reste du territoire, le transport à la demande assure les navettes pour les personnes âgées et pour les personnes à mobilité réduite.

#### **6 Voirie - trottoirs**

Cette compétence n'étant pas celle de l'agglomération le point n'a pas été abordé.

#### **7 Abris voyageurs**

Cette compétence n'est pas celle de l'agglomération mais celle de la commune. Ce projet est, comme indiqué dans les comptes rendus de conseils municipaux, en cours sur notre territoire.

#### **8 Mutuelle communale :**

Cette compétence reste celle de la commune et non de l'agglomération et reste en cours de réflexion.

#### **9 Constructibilité des terrains sur la commune :**

Le zonage dépend uniquement du Schéma de COhésion Territorial (SCOT) qui est dicté par l'état.

Fait à Dampierre-sur-Avre le 19 mars 2024

Le Maire,

